



musiqueducap@gmail.com
06.07.55.77.06

NOM et Prénom du responsable de famille* : 1 formulaire par famille

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

NOM et Prénom de l'élève 1 :

Sexe : F / M Date de naissance :/...../.....

Instrument : Niveau : Cycle Année

S'il s'agit d'une réinscription : Professeurjour et heure du cours convenus avec lui :

NOM et Prénom de l'élève 2 :

Sexe : F / M Date de naissance :/...../.....

Instrument : Niveau : Cycle Année

S'il s'agit d'une réinscription : Professeurjour et heure du cours convenus avec lui :

NOM et Prénom de l'élève 3 :

Sexe : F / M Date de naissance :/...../.....

Instrument : Niveau : Cycle Année

S'il s'agit d'une réinscription : Professeurjour et heure du cours convenus avec lui :

NOM et Prénom de l'élève 4 :

Sexe : F / M Date de naissance :/...../..... Instrument :

Niveau : Cycle Année

S'il s'agit d'une réinscription : Professeurjour et heure du cours convenus avec lui :

* Personne responsable des enfants mineurs de la famille et qui sera contactée en cas de problème (absence du professeur, urgence, défaut de règlement...)

Le créneau horaire pour l'**instrument** est de 30 min et peut être choisi en fonction des disponibilités dans le planning de l'école. Le créneau horaire pour le **solfège** est de 45 min pour les 1^{ers} cycles (de la 1^{ère} à la 3^{ème} année) et de 1h pour les niveaux supérieurs, il est déterminé par le professeur en fonction du niveau de l'élève.

Pièces à fournir :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli
- Un justificatif de domicile (**uniquement pour les habitants de Saint-Sever**)
- Une autorisation jointe à compléter pour les élèves mineurs et une pour chaque élève majeur

Comme précisé dans le Règlement Intérieur « *Aucune inscription ne peut être prise en compte sans que les pièces et autorisations n'aient été fournies par les parents* ».

Règlement/ Tarifs : Des subventions de la communauté des communes Chalosse Tursan et de la mairie de St Sever nous permettent d'abaisser les tarifs comme suit :

- **Elèves de St Sever : mineurs 190€, adultes 575€**
- **Elèves de la communauté des communes: mineurs 480€, majeurs 630€**
- **Elèves hors communautés des communes : 630€.**

Le règlement s'effectue par chèque(s) à l'ordre de « Ecole de Musique du Cap de Gascogne ». Tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription. Nous vous proposons 3 modes de règlement :

1 chèque à l'inscription

ou 3 chèques encaissés en septembre, décembre et mars (écrire les dates d'encaissement au dos des chèques)

ou 10 chèques encaissés tous les 10 du mois de septembre à juin (écrire les dates d'encaissement au dos des chèques)

Comme précisé dans le Règlement Intérieur « *L'élève inscrit s'engage pour l'année, par conséquent les cotisations sont dues en totalité* ».

Montant de l'inscription élève 1 : € Montant de l'inscription élève 3 : €

Montant de l'inscription élève 2 : € Montant de l'inscription élève 4 : €

TOTAL : €

AUTORISATION Elèves mineurs

Je, soussigné(e).....

agissant en tant que représentant légal de

- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ;
- Certifie que le(s) élève(s) bénéficie(nt) d'une assurance responsabilité civile auprès d'une société d'assurance ;
- Autorise l'hospitalisation du/des élève(s) si son/leur état de santé le nécessite ;
- Autorise la publication sans contrepartie des photos et vidéos prises pendant les cours, les répétitions ou les spectacles représentant le(s) élèves(s) susmentionnés(s) sur les supports de communication de l'Ecole de Musique du Cap de Gascogne et de la commune de Saint- Sever.

À..... Le...../...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION Elève majeur

Je, soussigné(e).....

- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ;
- Certifie bénéficier d'une assurance responsabilité civile auprès d'une société d'assurance ;
- Autorise la publication sans contrepartie des photos et vidéos prises pendant les cours, les répétitions ou les spectacles me représentant sur les supports de communication de l'Ecole de Musique du Cap de Gascogne et de la commune de Saint Sever.

À..... Le...../...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »